

FONCTIONNEMENT RESTAURATION ET INTERNAT

DEMI-PENSION : DEUX POSSIBILITES

1/ le système au repas « ticket » :

- La famille ne paie que les repas réellement consommés. Le badge, vendu au prix de **4.60 €** au début de l'année, est préalablement crédité, et chaque passage au self décompte le prix du repas.
- Le tarif pour un repas est de **4.22 €* pour l'année 2025.**
- Lors de l'inscription de votre enfant, un chèque de **46.80 €** (4,60 € pour le badge + 42.20 € pour 10 repas) devra être déposé, libellé à l'**ordre de l'agent comptable du lycée Blaise Pascal.** (Veuillez indiquer au verso le nom, prénom de l'élève, et son numéro de carte).
- Chaque élève doit posséder sa carte de cantine : en cas d'oubli, une borne TurboSelf délivrera un ticket provisoire.
- Lors du départ de l'élève du lycée, le solde restant sur la carte sera remboursé sous réserve de fournir un RIB.

2/ le système du forfait :

- L'élève est demi-pensionnaire pour un trimestre complet et déjeune 5 jours par semaine.
- Le règlement se fait à réception de la facture trimestrielle. (Coût pour le trimestre **septembre – décembre 2025 : 232.40 €, soit 3.32* € le repas.**)

Les repas non pris ne sont pas remboursés, sauf **de droit pour** : exclusions, stages en entreprise, fermeture de la restauration pour cas de force majeure, changement d'établissement...

Sous conditions : Intempéries, maladie avec certificat médical de plus de 15 jours consécutifs, raison familiale avec justificatif de plus de 15 jours, jeûne lié à la pratique d'un culte (courrier à soumettre 15 jours avant), journée du citoyen, changement de régime / forfait.

- Un changement de régime peut intervenir uniquement 15 jours avant la fin de chaque trimestre, sous réserve de remettre une demande écrite au service intendance.
- Lors de l'inscription, un chèque de **4.60 €** pour le badge d'accès au restaurant est demandé. **Ce badge sera valable tout au long de la scolarité au lycée Blaise Pascal.**

***sous réserve d'une modification tarifaire du Conseil Régional**



Coupons à remettre à l'inscription :

Je choisis pour l'élève : (nom-prénom-classe)

- le système du repas « ticket » (chèque de 46.80 € (le badge + 10 repas))
- le système du forfait (chèque de 4.60€ pour le badge puis facture trimestrielle)
- l'internat (chèque de 4.60 € pour le badge puis facture pour le trimestre)

Date et signature des parents :

3/ Paiement en ligne

Possibilité de régler la restauration pour le système au forfait et celui au ticket via l'application MY TURBOSELF.

INTERNAT

- Il n'y a pas d'internat directement au lycée Blaise Pascal, mais des options d'hébergement dans d'autres établissements (Sembat, Corneille, Jeanne d'Arc, etc.).
- Les places sont limitées. Contactez le service vie scolaire au moment de l'inscription. Les élèves de CPGE bénéficient de la priorité, selon des critères définis sur Parcoursup.

Le système du forfait trimestriel est appliqué et la famille reçoit une facture en cours de trimestre : tarif du 1er septembre 2025 jusqu'à la fin des cours :

- forfait 4 nuits : 1313.60 euros *
- forfait 5 nuits : 1441.60 euros *
- forfait 6 nuits : 1548.80 euros *

**selon la formule retenue par les établissements d'accueil - estimation qui sera réajustée en fonction du calendrier 2025-2026*

Un chèque de 4.60 € pour le badge d'accès au restaurant du lycée Blaise Pascal sera également demandé lors de l'inscription.

PERTE OU VOL DU BADGE

Un badge perdu ou volé peut être utilisé par toute autre personne qui le détiendrait indûment. Il est impératif d'en informer immédiatement le service Intendance afin de bloquer le badge et éviter toute utilisation frauduleuse. Un nouveau badge sera créé (contre un paiement de 4.60 €), avec report du solde des repas restants

 Pour les élèves déjà scolarisés au lycée et possédant un badge, l'achat d'un badge supplémentaire n'est pas nécessaire.